

PROJET D'AVIS SUR LE RESEAU DE L'ÉCONOMIE CRÉATIVE

Rapporteure : Murielle MARITORENA

Le Conseil économique social et environnemental a bien conscience que la présente communication ne fait qu'annoncer le début d'une réflexion et une méthode de travail. Il note toutefois qu'une étude-action a déjà été entamée depuis le 23 février dernier, étude confiée à un cabinet privé, IDATE, pour un budget de 70 k€ TTC. Le CESER en prend note et aimerait être informé des résultats de cette étude dès que possible. Le CESER aurait aimé pouvoir connaître les premiers éléments recueillis lors de la première étape (qui s'est achevée en mai) concernant les caractéristiques de ce secteur en région Centre et sa cartographie.

Selon la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), l'économie créative est une notion en mutation fondée sur des avoires créatifs capables de produire un effet sur la croissance économique et le développement. Elle peut être une source de revenus, créer des emplois et produire des recettes d'exportations, comme le souligne la Région, mais tout en favorisant l'inclusion sociale, la diversité culturelle et le développement humain, aspects qui semblent oubliés dans cette communication.

Néanmoins, le CESER est quelque peu sceptique sur le projet de création de ce réseau au regard des spécificités du secteur. En effet, la Région souhaiterait créer des connexions entre des acteurs, qui ont certes des intérêts communs, mais des cultures différentes. Il s'agit d'un milieu très segmenté. Il s'avèrera donc difficile de fédérer tous les acteurs dans la cadre d'un réseau de l'économie créative, d'autant qu'il n'est pas certain qu'ils le souhaitent.

La Région semble hésitante face à la réalisation ou non d'un cluster. Un cluster désigne un lieu géographique présentant une concentration au dessus de la moyenne de sociétés industrielles, d'organismes de recherche et d'enseignement supérieur opérant dans un domaine particulier à un niveau de classe international ou enclins à le devenir rapidement. Il n'échappe pas au Conseil régional que l'économie créative a montré que la capacité à innover ne pouvait être dissociée du développement territorial.

Il existe aussi une certaine ambiguïté entre le versant culturel et le versant commercial de cette action. Le CESER note que l'ambition de la Région porte plus sur l'industrie créative que sur l'économie créative au sens large, qui elle comporte des activités industrielles et non industrielles. Le CESER prend acte de ce choix mais regrette que l'action ne soit pas tournée davantage sur le milieu culturel à l'exemple de l'Euratlantique de Bordeaux qui allie des équipements culturels (théâtre national...), un pôle d'enseignement supérieur et artistique (conservatoire de musique, danse, théâtre, institut de journalisme, IUT, école des Beaux-arts...), des équipements dédiés à l'économie créative et à la culture (FRAC, projet de grand ARENA, pôle numérique)... De même, la communauté d'agglomération du Pays Viennois a souhaité être un territoire de référence en Rhône Alpes et a identifié le thème de la culture, du patrimoine et des industries créatives comme un thème fort avec pour enjeu « *le passage de la représentation de la culture comme un coût à celle de la culture comme une activité de production et un moteur de développement économique* » ; avec un enjeu secondaire (celui des métropoles créatives) : « *le climat de créativité génère de l'innovation dans d'autres secteurs de l'économie* ». Enfin, le Grand Lyon encourage les acteurs et les créateurs à jouer la carte de la transversalité entre filières créatives.

Il impulse des événements filières ouverts aux autres filières (Lyon design en ville, Cartoon Movie, le festival de la BD, etc.), et des événements transfilières (Creative time, Lyon Shop and Design, etc.), qui rassemblent les acteurs des différentes filières de la métropole lyonnaise. Autant d'exemples qui inspireront la Région, comme l'espère le CESER.

De plus, le CESER est circonspect face à certaines formulations de la communication comme « *A l'issue de cette étude, si les acteurs manifestent la volonté de formaliser la création d'une organisation...* » (page 4), ou encore « *A ce stade, nous ne pouvons qu'avoir qu'une seule certitude...* » (page 5) ! Celles-ci peuvent laisser entrevoir plus que des doutes sur l'aboutissement à la création d'un réseau. De même, la notion d'écosystème heurte. La culture (au sens large) est le contraire d'un écosystème fermé. Et si on reprend la définition de John HOWKINS¹, « *l'économie créative ne se développe pas sur le concept classique des filières mais au contraire sur la mise en réseau des talents, des métiers et des structures, des réseaux informels et virtuels* ». On peut difficilement entrevoir un réseau créatif fermé.

La Région a une démarche innovante et volontariste mais le CESER se demande s'il ne faudrait pas également prévoir un volet défensif au regard des difficultés rencontrées dans certains secteurs comme la porcelaine, les poteries (Henrichemont), la presse ou encore l'imprimerie.

En tout état de cause, le CESER restera vigilant sur les suites données à cette concertation avec les acteurs, et à l'éventuelle émergence d'un réseau de l'économie créative. Il sera nécessaire que ce dossier soit géré en transversalité entre les différentes directions du Conseil régional (culture et économie). L'économie créative devrait être un vecteur de l'attractivité et de l'identité de la région à condition d'être une réalité vécue sur le territoire et d'avoir une visibilité.

¹ John Howkins est l'un des principaux penseurs actuels sur la créativité et la propriété intellectuelle. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont celui intitulé « *The Creative Economy: How People Make Money from Ideas* ».